

# Note d'unité

Centre bus de Montrouge

N° 2017-362 | Décision du 7 septembre 2017

---

**Décision n° 2017-362 du 7 septembre 2017  
portant délégation de signature du Directeur de l'unité opérationnelle centre bus de  
Montrouge au Responsable Maintenance du site du Relais Bus de Massy**

---

**Le Directeur de l'unité opérationnelle centre bus de Montrouge,**

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports

Vu la délégation de pouvoirs n° 2017-107 consentie le 4 août 2017 au Directeur du Département MRB par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° MRB 2017-D-501 consentie le 7 août 2017 au Directeur de l'unité opérationnelle centre bus de Montrouge par le Directeur du Département MRB ;

**Décide :**

**Article 1er**

De donner délégation à Olivier Boudoux, Responsable Maintenance du site du Relais Bus de Massy, à l'effet de signer, en son nom, les cartons d'habilitations pris pour les besoins de l'activité de l'unité opérationnelle de Montrouge site du Relais Bus de Massy.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Olivier Boudoux, Responsable Maintenance du site du Relais Bus de Massy, de donner délégation à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par l'article 1 de la présente décision à :

- Laurent Tauscher, Responsable d'Atelier, ou à
- Jean François Plancy, Responsable Production



---

### Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Châtillon, le 7 septembre 2017

Philippe Fournier

Le Directeur de l'unité opérationnelle centre bus de Montrouge